




**DEMANDE DU BÉNÉFICE DE LA LIMITE D'ÂGE D'INSTITUTEUR
Réservée aux agents nés avant le 1^{er} janvier 1963**

Application de l'article L556-6 du code de la fonction publique relatif à la limite d'âge dans la fonction publique

 A adresser au service académique des retraites au minimum **6 mois avant la limite d'âge de 62 ans** à ce.sar@ac-versailles.fr

Je soussigné(e),

NOM DE NAISSANCE :

NOM MARITAL :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu d'exercice :

- souhaite bénéficier d'un départ à la retraite avant 62 ans (Demande à faire sur l'ENSAP)

- demande à conserver le bénéfice de la limite d'âge d'instituteur, sans préjudice de mes droits, à poursuivre mes fonctions par :
 - un recul de limite d'âge prévu par l'article 4 de la loi du 18 août 1936,
 - une prolongation d'activité prévu par l'article 69 de la loi du 21 août 2003,
 - un maintien en fonction prévu par la note de service du 11 juin 1987.

Dans ces trois cas de figure, il convient de se référer à l'annexe 2.

Fait à :

Le :

Signature :